

Image not found or type unknown



Assurance responsabilité civile

Par **Clems +**, le **30/07/2020 à 10:25**

Bonjour, ma fille a reçu un coup de genou dans l'oreille par son cousin, qui lui a perforé le tympan. Nous avons fait l'assurance mais mon frère ne veut pas payer sa franchise et mon assurance me dit que si elle ne paie pas, c'est à ma fille qu'on lui retirera sur l'indemnisation qu'elle obtiendra. Je trouve pas ça normal. Quel recours peut-on avoir pour qu'il lui paye. Sachant qu'on ne se parle plus depuis, et que je vois sur les réseaux sociaux que sa femme me dénigre. Merci

Par **chaber**, le **30/07/2020 à 10:33**

Bonjourrrrrrrrr Malheureusement pour votre fille, l'assureur a raison. Sauf en assurance Automobile ou en assurance Décennale, la franchise est opposable au tiers.rrrrrrrrrr Il indemniserait donc la franchise déduite. A vous de la récupérer auprès de son cousin